

[Prénom - NOM]  
[Adresse]  
[Code postal] [Ville]  
[Téléphone]  
[Email]

**Expansiel Promotion**  
A l'attention de Mr Olivier COUDERC  
[Adresse]  
[Code postal] [Ville]

A [Ville], le 26 juin 2018

Madame/Monsieur,

Je suis l'acquéreur du logement C402 dans la résidence est CRISTOL HARMONY située à Créteil.

J'ai reçu le 19 juin dernier une lettre recommandée du cabinet BSGI, désigné par Expansiel Promotion syndic provisoire de la copropriété, m'informant de la tenue de la première assemblée générale en date du 10 Juillet 2018, soit 21 jours avant la tenue de celle-ci.

Jusqu'à ce jour je n'avais pas été informé de la nomination de ce cabinet en tant que syndic provisoire. Pourtant, d'après l'article 17 alinéa 2 de la loi du 17.06.1965, son nom aurait dû apparaître dans le règlement de copropriété ou le projet d'acte de vente.

Toujours dans le cadre de l'article 17 alinéa 2 de la même loi, amendé par la loi ALUR et la loi MARCON du 6.08.2015, le syndic doit être mis en concurrence lors de la première Assemblée Générale. Pour ce faire, nous, copropriétaires, devons avoir connaissance, dans un délai raisonnable (1 à 3 mois), de la date de la tenue de cette première assemblée générale, ceci afin de pouvoir proposer des devis d'autres syndics.

De plus, je tiens à vous informer qu'après avoir pris contact avec des copropriétaires de la résidence Le Magellan, située à Orly et également géré par Expansiel, ceux-ci m'ont confirmé avoir reçu un courrier les informant de cette possibilité de mise en concurrence du syndic provisoire.

J'ai contacté le syndic provisoire afin de discuter de la situation. Il m'a été répondu que c'était tout à faire normal et qu'aucune obligation n'existe en ce qui concerne la mise en concurrence.

Je suis donc ce jour dans l'impossibilité de faire valoir mes droits de copropriétaires et de donner la possibilité de faire un choix parmi plusieurs syndics concurrents.

De ce fait, je vous demande par la présente l'annulation de l'AG et son report, avec un délai raisonnable donné aux copropriétaires pour faire parvenir des devis d'autres syndics, et un délai tout aussi raisonnable laissé au futur syndic afin d'effectuer les démarches nécessaires au lancement de la vie de la copropriété (assurances, contrats d'entretiens et maintenance etc..).

Le cas échéant, je vous demande de faire modifier l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 10 Juillet avec d'inclure la possibilité de choisir librement un syndic parmi ceux qui pourraient être présentés par des copropriétaires.

Je place toute ma confiance dans votre intervention ainsi que dans Expansiel Promotion qui est reconnaissable et reconnu pour son sérieux.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ma requête, Madame/Monsieur, veuillez recevoir mes salutations les plus respectueuses.

Cordialement,

Nom Prénom /Signature